

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Hilti HIT-CT 1
- **Dimension d'emballage** 330 ml, 500 ml
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** Bâtiment et travaux de construction
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Mortier de scellement pour ancrages de fers d'armatures ou de chevilles dans du béton
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hilti France S.A.
Rond Point Mérantais
1, rue Jean Mermoz
78778 Magny-les-Hameaux
Tel +33 1 3012 5000
Fax +33 1 3012 5012
- service clients:
Téléphone : 0825 01 05 05 (0.15€/min)
Fax : 0825 02 55 55 (0.15€/min)
Email : fr-contactez-nous@hilti.com
- **Service chargé des renseignements :**
anchor.hse@hilti.com
voir le chapitre 16
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service
Tel.: 0041 / 44 251 51 51 (international)
- Centre Anti-Poisons Permanence médicale téléphonique :
Paris: 01 40 05 48 48 Lyon: 04 72 11 69 11
Marseille: 04 91 75 25 25 Lille: 0 825 812 822
Nancy: 03 83 32 36 36 Angers: 02 41 48 21 21
<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

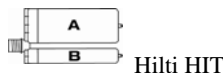
- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Éléments d'étiquetage SGH
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Conseils de prudence**
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- **Indications complémentaires:**
Contient peroxyde de dibenzoyl. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** néant
- **vPvB:** néant

(suite page 2)

Nom du produit Hilti HIT-CT 1

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires:**



- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: A** néant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: B** néant

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:** .
- **Composants contribuant aux dangers A:** néant

· **Composants contribuant aux dangers B:**

CAS: 94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	<1%
EINECS: 202-327-6	Xi R36; Xi R43; E R3; O R7; N R50	
Reg.nr.: 01-2119511472-50	Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

- **SVHC** néant
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Demander immédiatement conseil à un médecin
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Nom du produit Hilti HIT-CT 1

(suite de la page 2)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
A collecter dans un récipient approprié et à éliminer comme décrit au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Attention à la date de péremption: voir date imprimée sur le raccord (Mois / Année). Ne plus utiliser les recharges dont la date de péremption est dépassée!
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
· **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver dans un endroit frais et sombre entre +5 °C et +25 °C.
· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments
· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- **Classe de stockage :**
Conforme au concept de catégories de stockage du VCI (1991).
11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Mortier de scellement pour ancrages de fers d'armatures ou de chevilles dans du béton

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Le produit est de consistance pâteuse. Le taux limite d'exposition aux poussières respirables ne s'applique pas à ce produit.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
recommandé
Des gants de protection contre les produits chimiques ne sont pas nécessaires.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants** non nécessaire.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection.

EN 166 / EN 170

- **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

Nom du produit Hilti HIT-CT 1

(suite de la page 3)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

· Forme :	pâteux
· Couleur :	blanc
· Odeur :	genre ester
· Seuil olfactif:	non déterminé

· valeur du pH:	Composant A: non applicable Composant B: ~ 7
------------------------	---

· Modification d'état

· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	non déterminé

· Point d'éclair :	Composant A: > 115 °C (DIN EN ISO 1523) Composant B: non applicable
---------------------------	--

· Inflammabilité (solide, gazeux) :	non déterminé
--	---------------

· Température d'inflammation :	non déterminé
---------------------------------------	---------------

· Température de décomposition :	Composant A: pas pertinent Composant B: SADT 65 °C UN test H4
---	--

· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------	--

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

· Limites d'explosion :

· inférieure :	non déterminé
· supérieure :	non déterminé

· Pression de vapeur :	non déterminé
-------------------------------	---------------

· Densité :	Composant A: 1,8 g/cm ³ (DIN 51757) Composant B: 2,1 g/cm ³ (DIN 51757) non déterminée
--------------------	--

· Densité relative.	non déterminé
----------------------------	---------------

· Densité de vapeur.	non déterminé
-----------------------------	---------------

· Vitesse d'évaporation.	non déterminé
---------------------------------	---------------

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau :	non ou peu miscible
------------------	---------------------

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
---	---------------

· Viscosité :

· dynamique à 20 °C:	40 Pa.s (DIN 53019)
· cinématique à 20 °C:	> 20 s (ISO 2431)

· Teneur en solvants :

· solvants organiques	0 %
· eau :	Composant B: ~ 20%

· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
----------------------------------	--

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

Nom du produit Hilti HIT-CT 1

(suite de la page 4)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** néant
- **Indications générales :** Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** néant
- **vPvB:** néant
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Bien respecter les réglemens administratifs locaux d'élimination.
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
En respectant les directives techniques indispensables et après entretien avec l'organisme chargé de l'élimination et avec l'autorité compétente, peut être déposé ou brûlé avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
20 01 28	peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Emballages vides : système de collecte national (Eco Emballages) ou code déchets EAK : 150102 emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	Non

(suite page 6)

Nom du produit Hilti HIT-CT 1

(suite de la page 5)

- | | |
|---|---|
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus oxygène actif < 1 % |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |
| · HS-Code: | 3214 10 10: Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics |

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH
- Prescriptions nationales :
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 néant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Non requis.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

-
- R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
 - R7 Peut provoquer un incendie.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique :

Hilti Entwicklungsgesellschaft mbH
Hiltistrasse 6
D-86916 Kaufering
Tel.: +49 8191 906310
Fax: +49 8191 90176310
e-mail: anchor.hse@hilti.com

· Contact : Mechthild Krauter

· Acronymes et abréviations:

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente